Communiqué de presse du SNCS FSU

Le Bureau national du SNCS-FSU a été reçu vendredi 9 octobre 2009 par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Le SNCS-FSU a rappelé ses positions, en désaccord avec la politique gouvernementale :

- l'opposition à la mise en place de super-structures de décision sans légitimité organisant un financement court-circuitant les organismes de recherche et conduisant au pilotage de la politique scientifique par le ministère,
- l'exigence d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires permettant de résorber la précarité,
- la nécessité de la revalorisation des salaires et des carrières des chercheurs et des ITA (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs) ; l'opposition à l'individualisation des salaires par une prime d'excellence scientifique (PES), qui nie l'existence de la recherche en équipe,
- la validation de l'évaluation des laboratoires par les commissions majoritairement élues, comme le permet la loi.

La ministre a convenu que les carrières des chercheurs devaient être les mêmes que celles des enseignants-chercheurs. Elle a annoncé que les moyens figuraient au budget 2010 et seraient maintenus pour les prochaines années pour parvenir à cet objectif. Elle convient qu'une partie du budget de la PES pourrait être reversée pour cela, à condition que le principe des primes soit accepté par la communauté.

Le SNCS-FSU rappelle son refus de voir individualiser les salaires des personnels par des primes à la distribution, de plus, ambigüe et n'accepte pas de conditions à la revalorisation des carrières. Il rappelle que les promotions sont actuellement fondées sur le mérite des agents, dans le cadre bien défini des statuts. L'individualisation des rémunérations ne peut conduire qu'à une concurrence interne destructrice pour les équipes de recherche.

Avec aussi comme objectif d'attirer les jeunes vers les métiers scientifiques, le SNCS renouvelle sa demande d'une revalorisation urgente du salaire de départ et l'augmentation des perspectives de promotions, autorisant pour les chercheurs et les ITA une carrière minimum et de meilleures possibilités de reconnaissance de leurs qualifications.

Meudon, le 13 octobre 2009